Revue du Nord

La pétition «réunioniste» de Jemappes en 1830

M.-A. Arnould

Citer ce document / Cite this document :

Arnould M.-A. La pétition «réunioniste» de Jemappes en 1830. In: Revue du Nord, tome 36, n°142, Avril-juin 1954. Mélanges offerts à Louis Jacob à l'occasion de son 70e anniversaire. pp. 351-354;

doi : https://doi.org/10.3406/rnord.1954.2141

https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1954_num_36_142_2141

Fichier pdf généré le 07/04/2018

LA PÉTITION « RÉUNIONISTE » DE JEMMAPES EN 1830

par Maurice-A. ARNOULD,
professeur à l'Université de Bruxelles
et conservateur de la Bibliothèque Publique de Mons.

On a qualifié de « réunioniste » le courant d'opinion qui, en pays wallon, se fit jour au lendemain de la Révolution belge de 1830 et qui préconisait le retour de la Belgique à la France, dont elle avait été détachée seize ans plus tôt. Dans l'intervalle, en effet, le sentiment pro-français des populations wallonnes avait conservé quelque vitalité[1] et il était naturel qu'une révolution qui venait détruire la construction politique créée en 1814-15, fît apparaître comme une éventualité souhaitable et légitime, une nouvelle « réunion » de la Belgique à sa voisine du sud. Ce sentiment trouva un appui ferme dans les centres industriels : Liège, Verviers, Luxembourg et Mons en ordre principal, où les hommes d'affaires considéraient comme non viable une Belgique étouffée dans ses étroites frontières et privée du marché hollandais ; quoi d'étonnant, dès lors, à ce qu'ils songeassent à se faire ouvrir, par la « réunion », de vastes débouchés vers le sud[2] ?

L'expression de cette tendance se retrouve dans une partie de la presse[3]. Elle se traduisit aussi dans un ample mouvement de pétitionnement qui, en décembre 1830 et en janvier 1831, s'adressa au Congrès national pour réclamer la « réunion » souhaitée.

La région industrielle du Borinage, en Hainaut, participa largement à ce mouvement : de Jemmapes, de Pâturages, d'Hornu, de Wasmes, d'Élouges, de Dour, d'Eugies, de Frameries, de Thulin, de Wihéries et de Boussu des pétitions furent ainsi envoyées. Jemmapes, qui semble avoir ouvert ce feu convergent, fournit même trois pétitions successives[4]. C'est la première de ces pétitions que nous publions ici, car sa copie est conservée dans les archives communales de la localité, actuellement déposées aux Archives de l'État à Mons[5]. Elle date du 19 décembre 1830 et dut parvenir au Congrès le 28 [6].

L'intérêt de ce document réside tout d'abord dans son texte, car si beaucoup de pétitions sont citées dans les discussions du Congrès, deux

1. Voir à ce sujet : F. DUMONT, *L'irrédentisme français en Wallonie de 1814 à 1831* (Cahiers de la Société historique pour la Défense et l'Illustration de la Wallonie), Couillet, 1938.

2. Cette attitude a été définie dans l'intéressante étude de J. STENGERS, *Sentiment national, sentiment orangiste et sentiment français à l'aube de notre indépendance* (Revue belge de philologie et d'histoire, t. XXVIII, 1950, pp. 993-1029 et XXIX, 1951, pp. 61-92).

3. Aux quatre journaux mentionnés par STENGERS, *op. cit.*, p. 1008, il convient d'ajouter *L'Écho des Journaux*, qui fut publié à Binche entre le mois d'août 1830 et le mois de juillet 1831. Sur cette feuille, qui ne paraissait que trois fois par semaine, voir A. WARZÉE, *Essai historique et critique sur les journaux belges*, Gand, 1845, p. 206. Sur sa tendance, voir *L'Observateur, journal du Hainaut*, 25 janvier 1831, qui semble ranger également, au nombre des soutiens du « parti français », *L'Émancipation* de Bruxelles.

4. Voir le relevé effectué par DUMONT (*op. cit.*, pp. 36-40), d'après le compte rendu officiel des discussions du Congrès.

5. Cette copie figure dans la partie non inventoriée du fonds et porte une ancienne cote de classement : n° 278. Nous en devons la découverte à l'amabilité de notre collègue Mlle A. Scufflaire, Archiviste paléographe aux Archives de l'État. Voir le texte ci-après.

6. C'est la date indiquée par DUMONT, *op. cit.*, p. 36 ; cette pétition émanait de quarante-cinq habitants de la commune.

Persée BY: creative commons

seulement sont connues in extenso : celle de Fontaine-l'Évêque et celle de Mons, qui furent reproduites par des journaux de l'époque, mais malheureusement dépourvues des signatures[1]. La copie de Jemmapes, au contraire, fournit les noms de trente-quatre des quarante-cinq signataires que devait comporter la pétition originale ; d'où son exceptionnel intérêt. Il est facile, en effet, d'identifier ces pétitionnaires, grâce aux anciens registres de population de la localité[2]. Voici le tableau de ces identifications :

NOM	PRÉNOMS	PROFESSION	LIEU ET ANNÉE DE LA NAISSANCE	
Lefebvre	Alexandre	Pharmacien	Fresnes (Nord)	1785
Richebé aîné	Roger	Marchand	Jemmapes	1767
Goffint	Louis	Rentier	Quaregnon	1797
Masy-Richebé	Alexandre	Marchand	Jemmapes	1788
Merlin	Albert	Pharmacien	»	1788
Masy	Louis	Batelier	»	1796
Masy	Xavier	Marchand	»	1794
Caroy	Pierre-Joseph	Marchand	»	1790
Grosse	Nicolas	Employé-commis	Mainvault	1774
Sapin	François-Joseph	Marchand	Jemmapes	1794
Lecharpentier	Édouard	Voyageur	Lille	1805
Beumier	Augustin	Mannelier (a)	Jemmapes	1777
Adant	Grégoire	Marchand	»	1781
Macart	Jean-François	Clerc (b)	»	1794
Lemiez	Augustin	Marchand (c)	»	1798
Renard	Amand (d)	Cabaretier	Ville-Pommerœul	1783
Pecher	Pierre	Brasseur	Mons	1793
Descamps	Léopold-Boniface	Conducteur des pompes à feu	Jemmapes	1794
Lagoutte	Louis-Philippe	Marchand	Mons	1800
Delacroix	Florent	Marchand	St-Ghislain	1799
Lecreps	François	Marchand de charbon	»	1783
Duez	Léopold	Marchand	Jemmapes	1798
Caroy	Maximilien-Joseph	Marchand	»	1792
Adant	Nicolas	Maître briquetier	»	1773
Sapin	Alexandre	Marchand savonnier	»	1806
Beumier	Vve Charles	Rentière (e)	»	1771
Urbain	François-Xavier	Cultivateur	»	1803
Du Hin	Louis	Maréchal	Cuesmes	1790
Thierry	Jean-Baptiste	Marchand de charbon	Jemmapes	1777
Merlin	André (f)	Débitant de vin (g)	»	1783
Descamps	Louis	Médecin	»	1792
Toubeau	Philibert	Marchand	Spiennes	1789
Delaunois	Jean-Baptiste (h)	Marchand	Jemmapes	1784
Richebé	Henri	Marchand	»	1769

(a) *En 1836 : vannier.* (b) *Son père est vannier.* (c) *En 1836 ; en 1823-29, il vit chez sa mère, marchande.* (d) *Plutôt que Renard (Alphonse) ouvrier, né à Jemmapes en 1795.* (e) *Son fils est médecin.* (f) *Plutôt que Merlin (Léopold) brasseur, né à Jemmapes en 1779 mais absent dans le registre de 1836.* (g) *En 1836 : marchand.* (h) *Plutôt que son homonyme, ouvrier, né à Jemmapes en 1781.*

1. Pour Fontaine-l'Évêque, voir DUMONT, *La pétition réunioniste de Fontaine-l'Évêque en 1831* (Bulletin de la Société... archéologique de... Charleroi, 1939, pp. 39-41). Pour Mons : STENGERS, *op. cit.*, p. 1014, n. 2. Cette dernière pétition fait allusion à la participation du roi Louis-Philippe (le général Égalité) à la bataille de Jemmapes.

2. On conserve à l'hôtel de ville de Jemmapes la série complète de ces anciens registres, depuis le régime français. Nous avons utilisé le « Tableau des habitants » de 1823-29 et, au besoin, celui de 1836.

Au premier coup d'œil, il apparaît que sur ce tableau ne figurent que des chefs de famille de la bourgeoisie, et principalement — comme il fallait s'y attendre — de la bourgeoisie marchande, à savoir dix-huit marchands, en tête desquels il faut placer les Richebé, membres d'une riche famille de charbonniers, détenteurs en outre d'importantes propriétés à Jemmapes; comme ces derniers, la plupart vivaient sans doute du commerce de la houille ; on peut ranger avec eux le batelier, les deux employés, le voyageur et le conducteur des pompes à feux, ce qui porte ce groupe majeur à vingt-trois signataires. Que trouve-t-on parmi les onze autres ? Deux pharmaciens, un médecin, deux rentiers, un cabaretier, un vannier, un brasseur, un maître-briquetier, un cultivateur et un maréchal-ferrant. Sauf deux signataires nés en France, tous sont natifs du Hainaut belge, et vingt-trois de Jemmapes.

Ces premières constatations à elles seules permettent déjà d'apprécier à sa juste valeur la pétition de Jemmapes. Numériquement, ses signataires représentent peu de chose en regard de la population de la commune, qui était de 3.886 habitants en 1830. Mais c'est au nombre des électeurs censitaires de l'endroit, dont sans doute faisaient partie tous les pétitionnaires, qu'il faudrait pouvoir se référer. Le mouvement « réunioniste », à Jemmapes, n'était pas le fait d'une poignée d'isolés, mais il était soutenu par la classe dirigeante, ces bourgeois qui seuls, à cette époque, avaient accès à la vie politique. On notera, d'ailleurs, que le bourgmestre Thierry et son assesseur Renard figurent sur notre liste, ainsi que les citoyens Beumier, Henri Richebé et Sapin, qui devinrent respectivement bourgmestre et assesseurs en 1831 et qui occupèrent ces fonctions durant de nombreuses années[1]. Leurs noms au bas de la pétition de 1830, conféraient donc à celle-ci un poids et une signification qui méritaient de la faire prendre en considération [2].

Enfin, on notera que la majorité des signataires, exactement dix-huit, étaient nés entre 1785 et 1800, donc âgés de quarante-cinq à trente ans [3]. Ils appartenaient à cette génération qui, pratiquement, n'avait guère connu l'Ancien régime, mais avait reçu son instruction, primaire ou supérieure, à l'époque de la Révolution et de l'Empire. Cette génération, celle des hommes de 1830, n'était-elle pas prédestinée, dans ce moment critique, à rappeler de tous ses vœux une union qui, malgré quelques mauvais souvenirs, avait laissé une empreinte profonde dans les esprits et dans les cœurs ?

PÉTITION POUR RÉUNION A LA FRANCE

A Messieurs les Membres du Congrès national à Bruxelles.

Messieurs,

Les soussignés habitants de la commune de Jemmapes, province du Hainaut, ont l'honneur de vous exposer qu'étant persuadés que la splendeur du Commerce et de l'Industrie est une condition d'existence pour notre patrie et que l'état avancé où sont parvenues en Belgique ces sources de prospérité publique, ne peut que s'altérer de plus en plus et même s'éteindre, si le pays conserve le territoire exigu qu'il comporte aujourd'hui, trouvent que sa réunion à un état puissant, riche, populeux, le plus civilisé, duquel nous avons naguère partagé la destinée et

1. Le chiffre de la population et la composition du collège sont donnés par l'*Almanach de la province de Hainaut*, édité à Mons. Pour 1830 : p. 148 ; pour 1831 : p. 38, etc...

2. Le caractère quasi officiel de la pétition ressort également du fait qu'une copie en fut conservée dans les archives communales.

3. L'âge moyen des signataires est d'environ quarante ans. Quatre seulement ont moins de trente ans — ce qui s'explique par le fait que seuls, pratiquement, des chefs de famille furent appelés à signer — ; douze plus de quarante-cinq ans.

la gloire et avec les mœurs des habitants duquel les nôtres ont la plus grande simpathie, la France enfin, lui procurerait la plus grande somme de bonheur qu'il puisse atteindre.

Ce parti nous procurera le résultat le plus prompt et le plus efficace de notre révolution. Cette vérité est tellement évidente qu'elle est devenue depuis longtemps populaire dans nos cantons.

Il satisfera nos intérêts commerciaux en favorisant l'écoulement de nos produits par les débouchés infinis qui leur seront ouverts ; il satisfera nos besoins de liberté par la jouissance d'un Gouvernement qui se trouve aujourd'hui le plus parfait.

Il nous préservera des ravages de la guerre dont nous nous trouverons continuellement menacés en restant exposés à la convoitise de nos voisins et dévolus à l'issue de leurs démêlés, dont notre pays sera destiné à devenir le théâtre, à être la proie inévitable du vainqueur, qui. nous imposera son joug en nous enlevant notre indépendance nationale et notre liberté éphémère

Nous ne l'éloignerons pas par crainte d'exciter une guerre générale, fantôme aujourd'hui usé et trop reproduit par les ennemis de notre révolution, qui l'ont mis en avant dès son début croyant en arrêter les progrès rapides et qui l'ont encore reproduit récemment lorsqu'on voulait empêcher votre noble décision sur la déchéance des Nassau.

Ces principes ne s'écartent pas non plus de ceux qui vous ont fait déclarer notre indépendance. Nous avons secoué légitimement un joug oppresseur qui nous avait été imposé. Nous sommes devenus indépendants, c'est-à-dire libres de nous-mêmes et à même d'adopter la condition que nous croyons pouvoir le mieux favoriser notre bonheur et concilier tous nos intérêts commerciaux et politiques. Cet état, notre réunion à la France nous l'offre et notre vœu le plus ardent serait de l'obtenir.

Nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien prendre cet exposé en considération.

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Jemmapes, le 19 X^bre^ 1830.

< Sont signés :>

Lefebvre phar:, Richebé aîné, L. Goffint, Masy-Richebé, Merlin phar:, L. Masy, X. Masy, P.-J. Caroy, N. Grosse, Fr. Sapin, E. Lecharpentier, A. Beumier, G. Adant, F. Macart, A. Lemiez A. Renard, Pecher, B. Descamps, Lagoutte, Delacroix, Fr. Lecreps, Léop. Duez, M.-J. Caroy, N. Adant, Alex. Sapin, Ve Ch^es^ Beumier, Xavier Urbain, Louis Du Hin, J.-B^te^ Thierry, Merlin. L. Descamps, Philibert Toubeau, J.-B^te^ Delaunois, H. Richebé < et autres > [1].

1. Les signatures qui manquent dans la copie étaient peut-être les moins lisibles.